Page: 1/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 03.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 15.02.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

PEROXAN BCC-75 · Nom du produit:

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

préparation

Initiateur de réaction Pour utilisation industrielle

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: PERGAN GmbH

Hilfsstoffe für industrielle Prozesse

Schlavenhorst 71 D-46395 Bocholt Tel: +49 2871 9902-0 Fax: +49 2871 9902-50

Service chargé des

Protection de l'environnement / Sécurité du travail renseignements:

Personne compétente : E-mail : msds@pergan.com

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence - Tel: +49 2871 9902-0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. Ora. Perox. C Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement

(CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP. Pictogrammes de danger



· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour

l'étiquetage:

Mentions de danger

Peroxydicarbonate de bis (tert-butyl-4-cyclohexyle) H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de

toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P220 Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les

acides et les alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines).

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des

yeux/du visage/une protection auditive.

P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du CO2, de la poudre d'extinction ou de l'eau pulvérisée pour

l'extinction.

P410 Protéger du rayonnement solaire.

P411+P235 Stocker à une température ne dépassant pas +30°C. Tenir au frais.

P420 Stocker séparément.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/

internationale

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

· vPvB: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

 Détermination des propriétés perturbant le système

endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

FR -

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 03.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 15.02.2023

Nom du produit: PEROXAN BCC-75

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· Composants dangereux		
CAS: 15520-11-3 EINECS: 239-557-1 Reg-No.: 01-2119966122-4	Peroxydicarbonate de bis (tert-butyl-4-cyclohexyle) Org. Perox. C, H242; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	70-80%
CAS: 98-52-2 EINECS: 202-676-4	4-tert-butylcyclohexanol Eye Irrit. 2, H319	2,5-5%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales:

Autoprotection du secouriste d'urgence.

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Après contact avec la peau:

Enlever les vêtements imprégnés du produit.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion:

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et

effets, aigus et différés 4.3 Indication des éventuels

Pas d'autres informations importantes disponibles.

soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est

Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

 Equipement spécial de sécurité:

Autres indications

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

En cas d'excès de la tempèrature d'urgence diluer immèdiatement à une concentration de < 10 % à l'aide d'un phlegmatisant appropriè.

Si la tempèrature continue à croître, refroidir à jet d'eau d'une distance.

En cas de dégradation de produit, porter un masque de protection respiratoire avec filtre A.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement



Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

S'il s'agit de grandes quantitès, il faut les diluer avant l'èlimination avec des phlegmatisants à < 10 %. Nettoyage mècanique et l'èliminer ensuite en observant les règlements administratifs.

 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 3)

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 03.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 15.02.2023

Nom du produit: PEROXAN BCC-75

(suite de la page 2)

En cas d'accident de transport et de renversement de quantités importantes de produits, informer les autorités

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation de poussière.

En cas de transvasement de quantités plus importantes sans dispositif d'aspiration, porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.

Il faut limiter le stockage sur le lieu de travail.

Laver bien les mains avant de taire une pause ou à la fin du travail.

Le produit ne peut pas avoir contact qu'avec des matières approprièes comme, p. ex., polyèthylène ou acier fin.

Ne jamais interrompre la chaîne de rèfrigèration pendant le transport et stockage du produit.

Eviter la contamination, la rouille, les produits chimiques en particulier le acides concentres, les alkalis, les accelerateurs (sels des meteaux lourdes et amines).

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser

Eviter flammes libres, etincelles, la lumiere du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

Tenir le produit et les récipients vidés à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

Eviter les chocs et les frictions.

Eviter la formation d'une charge électrostatique.



Ne pas fumer.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Eviter les chocs et les frictions.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

La matière/le produit est un comburant à l'état sec.

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs poussière-air peuvent se former.



Eviter flammes libres, etincelles, la lumiere du soleil direct et autres autres sources de chaleur.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

Stocker conformément à la réglementation locale/nationale.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de

stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.

Indications concernant le stockage commun:

Conserver à l'écart des impuretés, de la rouille, des produits chimiques en particulier les acides et les

alcalis concentrés et les accélérateurs (sels de métaux lourds et amines). Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

· Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre les impuretés.

Température de stockage recommandée (Pour maintenir

le qualité): +5 +15 °C Classe de stockage:

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles

FR

(suite page 4)

Page: 4/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 03.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 15.02.2023

Nom du produit: PEROXAN BCC-75

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

 Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par

poste de travail: Le produit ne contient pas en quantité significative des substances

présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL 15520-11-3 Peroxydicarbonate de bis (tert-butyl-4-cyclohexyle)

Dermique DNEL Longterm System 16,67 mg/kg bw/day (Worker)
Inhalatoire DNEL Longterm System 5,87 mg/m3 (Worker)

· PNEC

15520-11-3 Peroxydicarbonate de bis (tert-butyl-4-cyclohexyle)

PNEC Marinewater sed PNEC Freshwater 0,39 mg/l (AF 100)
PNEC Freshwater sed PNEC Soil 936,8 mg/kg seil dw (-)
PNEC STP 2 mg/l (AF 10)
PNEC Marinewater 0,039 mg/l (AF 1.000)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

appropriés

Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

· Mesures générales de

protection et d'hygiène: Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Conserver à part les vêtements de protection. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

• Protection respiratoire: En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou

durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.



Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



Filtre P2

• Protection des mains: Utiliser seulement des gants de protection contre les produits chimiques avec un étiquetage CE de la

catégorie III.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants de protection

Matériau des gants Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de

qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc fluoré (Viton)
Caoutchouc nitrile
Néoprène

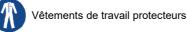
 Temps de pénétration du matériau des gants
 Protection des yeux/du visage

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:



Page: 5/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Version: 7 (remplace la version 6) Date d'impression: 03.04.2024 Révision: 15.02.2023

Nom du produit: PEROXAN BCC-75

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.′	l Int	orm	ations	sur	les	propriétés	physiques	et (chimiques e	essentielles

· Indications générales

· Couleur:

Odeur: · Seuil olfactif:

· Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

·Inflammabilité

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure:

· Supérieure:

Point d'éclair

· Température de décomposition:

· Température de décomposition:

· pH · Viscosité:

· Viscosité cinématique

· Dynamique:

Solubilité

· l'eau:

· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

· Pression de vapeur:

· Densité et/ou densité relative

· Densité:

· Densité relative · Masse volumique à 10 °C:

Densité de vapeur:

Caractéristiques des particules

Non déterminé.

blanc - jaunâtre Caractéristique

Non déterminé.

Non applicable.

Non applicable.

Non déterminé.

Peut provoquer un incendie.

Non applicable.

+40 °C (SADT)

Non applicable.

Non applicable.

Non applicable.

Non déterminé.

non déterminée

Non applicable.

Non déterminée.

Non déterminé. 540 kg/m3

Non applicable.

Voir point 3.

· 9.2 Autres informations

· Aspect: · Forme:

· Indications importantes pour la protection de la santé et de

l'environnement ainsi que pour la sécurité

Température d'inflammation:

Propriétés explosives:

En poudre

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs

poussière-air peuvent se former.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation:

Non applicable.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables

· Aérosols

· Gaz comburants

· Gaz sous pression

Liquides inflammables

Matières solides inflammables · Substances et mélanges autoréactifs

· Liquides pyrophoriques

· Matières solides pyrophoriques

Matières et mélanges auto-échauffants Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au

contact de l'eau

· Liquides comburants

Matières solides comburantes

· Peroxydes organiques

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux Explosibles désensibilisés

Autres caractéristiques de sécurité

Oxygène actif

néant néant

néant

néant

néant

néant

néant

néant

néant

néant

néant

néant

néant Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

néant

néant

2,9 - 3,1 %

FR

(suite page 6)

Page: 6/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 03.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 15.02.2023

Nom du produit: PEROXAN BCC-75

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/ conditions à éviter:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

La SADT - (Self accelerating decomposition temperature / température de décomposition auto-accélérée) est la température la plus basse à partir de laquelle une décomposition auto-accélérée peut se produire pour une substance donnée dans son emballage de transport. Une réaction de décomposition autoaccélérée et dans certaines circonstances, une explosion ou un feu peuvent être causés par une décomposition thermique du produit à partir de la température suivante. Un contact avec des substances incompatibles peut provoquer la décomposition du produit à la SADT ou en dessous de la SADT.

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Dècomposition autoaccèlèrèe à (SADT).

· 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

Décomposition spontannée au contact de saletés, rouille, produits chimiques, bases et acides concentrés,

et accélérateurs (par exemple sels de métaux lourds et amines). Eviter tout contact.

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux:

Gaz carbonique, hydrocarbures craqués, Monoxyde de carbone

Aucun produit de décomposition dangéreux en cas de stockage et de manipulation conformes.

Les procédures d'urgence varient en fonction des conditions. L'utilisateur doit mettre en place un plan de Indications complémentaires:

réaction pour les situations d'urgence.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

15520-11-3 Peroxydicarbonate de bis (tert-butyl-4-cyclohexyle)

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

98-52-2 4-tert-butylcyclohexanol

Oral LD50 4.200 mg/kg (rat)

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Faible effet d'irritation

· Lésions oculaires graves/

irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Mutagénicité sur les cellules germinales

Cancérogénicité · Toxicité pour la reproduction

 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Toxicité spécifique pour

certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

15520-11-3 Peroxydicarbonate de bis (tert-butyl-4-cyclohexyle)

LC50 / 96h | 704 mg/l (oncorhynchus mykiss)

(suite page 7)

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 03.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 15.02.2023

Nom du produit: PEROXAN BCC-75

· 12.2 Persistance et dégradabilité

(suite de la page 6)

· Degré d'élimination:

· Classification:

15520-11-3 Peroxydicarbonate de bis (tert-butyl-4-cyclohexyle)

Dégradabilité (N'est pas facilement biodégradable) (OECD 301 B)

98-52-2 4-tert-butylcyclohexanol

Dégradabilité (Facilement biodégradable)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

· Coefficient de partage : nOctanol/eau : [Log Kow]

15520-11-3 Peroxydicarbonate de bis (tert-butyl-4-cyclohexyle) 8,34

98-52-2 4-tert-butylcyclohexanol 3,23 (20°C)

· Facteur de bioconcentration (FBC)

15520-11-3 Peroxydicarbonate de bis (tert-butyl-4-cyclohexyle)

BCF 2.926

• 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

• vPvB: Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et

vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les

canalisations

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Se conformer toujours aux règlements administratifs. Enlever le produit, p. ex., par incinération après l'avoir dilué prealablement avec un solvant inerte à approx. 10 %.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

**Code déchet: Élimination conformément à la legislation en vigueur. Veuillez prendre contact avec le service compétent (administration ou entreprise d'élimination de déchets) qui vous informera des mesures à prendre en

matière d'élimination.

Emballages non nettoyés:

• Recommandation: Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG UN3114

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR UN3114 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE C, SOLIDE, AVEC

RÉGULATION DE TEMPÉRATURE (PEROXYDICARBONATE DE BIS

(tert-BUTYL-4-CYCLOHEXYLE))

ORGANIC PEROXIDE TYPE C, SOLID, TEMPERATURE

CONTROLLED (DI-(4-tert.-BUTYLCYCLOHEXYL)-

PEROXYDICARBONATE)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR

·IMDG



Classe 5.2 (P2) Peroxydes organiques.

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression : 03.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 15.02.2023

Nom du produit: PEROXAN BCC-75

	(suite de la page				
· Étiquette	5.2				
· IMDG					
· Class · Label	5.2 Peroxydes organiques.5.2				
· IATA · Class · Label	X X				
14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG	néant				
14.5 Dangers pour l'environnement Marine Pollutant:	Non				
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): Stowage Category Stowage Code	Attention: Peroxydes organiques. D SW1 Protected from sources of heat. SW3 Shall be transported under temperature control. SG35 Stow "separated from" SGG1-acids				
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instrume de l'OMI	SG36 Stow "separated from" SGG18-alkalis. ents Non applicable.				
Indications complémentaires de transport:					
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels	0 Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée 1 D				
· RID / GGVSEB:	non admis				
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	0 Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity				
· IATA · Remarques:	non admis				
· Température de régulation: · Température critique:	+30 °C +35 °C				

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil bas 50 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil haut

200 t

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31



Date d'impression: 03.04.2024 Version: 7 (remplace la version 6) Révision: 15.02.2023

Nom du produit: PEROXAN BCC-75

(suite de la page 8)

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

A noter: Suivre les réglementations locales/nationales.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche

technique:

Protection de l'environnement / Sécurité du travail

Tel: +49 2871 9902-0 Contact:

E-mail: mail@pergan.com

· Numéro de la version

précédente:

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Org. Perox. C: Peroxydes organiques – Type C/D Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 3

* * Données modifiées par rapport à la version précédente

FR -